

PASINOMIE

OU

COLLECTION COMPLÈTE

DES

LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS

ET

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

QUI PEUVENT ÊTRE INVOQUÉS EN BELGIQUE.



MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE.

RÈGNE DE LÉOPOLD II.

MONITEUR BELGE. — ANNÉE 1892.

1. — 2 JANVIER 1892. — *Arrêté ministériel qui organise l'Académie des beaux-arts et l'école industrielle réunies de Bruges.* (Monit. du 14 février 1892.)

2. — 3 JANVIER 1892. — *Loi portant autorisation pour le gouvernement de régulariser les concessions de tramways octroyées par les communes antérieurement à la loi du 9 juillet 1875 (1).* (Monit. du 8 janvier 1892.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à régulariser, par voie de concession

nouvelle, de gré à gré, et sans distinction quant à la voirie parcourue, les concessions de tramways octroyées par les communes antérieurement à la loi du 9 juillet 1875.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, M. LÉON DE BRUYN.)

3. — 4 JANVIER 1892. — *Arrêté royal par lequel la Société nationale des Chemins de fer vicinaux est déclarée concessionnaire d'un chemin de fer vicinal de Sichem à Montaigu.* (Monit. du 10 janvier 1892.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1890-1891.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 22 juillet 1891, p. 217-218. — Rapport. Séance du 8 août, p. 218-220.

Séance de 1891-1892.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des

20 novembre 1891, p. 75-81, et 24 novembre, p. 88-86.
— Adoption. Séance du 25 novembre, p. 87.

SÉNAT.

Séance de 1891-1892.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 décembre 1891, p. 117.